



VILLE DE
MARSEILLE

décision modificative n° 1 rapport de présentation **2024**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
MAÎTRISER NOS MOYENS
DIRECTION DES FINANCES
RAPPORT DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - 2024
Budgets Principal et Annexes

I) LE BUDGET PRINCIPAL	3
I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM)	3
I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	3
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	6
I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
I-3-1) Les recettes d'investissement	9
I-3-2) Les dépenses d'investissement	10
II) LES BUDGETS ANNEXES	11

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I-1) LA STRUCTURE ET L'ÉQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM)

La décision modificative n°1 permet, à ce stade de l'année, de procéder aux derniers ajustements de crédits en dépenses comme en recettes, en fonctionnement comme en investissement, pour accorder au mieux les inscriptions aux besoins réels actualisés au plus près, d'ici la fin de l'exercice comptable 2024.

Elle peut être présentée ainsi :

En Millions d'Euros

Hors gestion active de la dette et opérations d'ordre (*)	BP 2024	BS 2024 (dont reprise des résultats et reports)	DM 2024	Total
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 437,3	96,6	2,5	1 536,4
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 287,3	74,8	14,8	1 376,9
Epargne brute (C = A - B)	150,0	21,8	-12,3	159,5
Dépenses réelles d'investissement (D)	484,0	201,7	-11,7	674
<i>dont dépenses d'équipement</i>	325,4	204,0	-11,7	517,7
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	156,0			156,0
Recettes réelles d'investissement (E)	127,9	179,9	-17,4	290,4
Besoin de financement (F = D-E)	356,1	21,8	5,7	377,9
Besoin d'emprunt (G = F-C)	206,1	0,0	18,0	224,1

(*) Hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et au refinancement de dettes, neutres pour l'équilibre (comptes 16449 et 166) et hors chapitres d'ordre (040, 041, 042)

I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-2-1) Les recettes de fonctionnement

La décision modificative n°1 en matière de recettes de fonctionnement s'élève à 2,5 M€ au total. La baisse enregistrée des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est compensée par l'optimisation des inscriptions des autres recettes.

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Dotations et participations (74)	4,30
Produits des services (70) Autres produits de gestion courante (75) , produits financiers (76), produits exceptionnels (77) et atténuations de charges (013)	8,50
Impôts et taxes (73)	-10,30
Sous-total	2,50
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
	0,00
TOTAL DES RECETTES	2,50

► Des ajustements de recettes

- Les impôts et taxes:

La révision à la baisse des produits fiscaux de 10,3 M€, peut se décomposer ainsi :

- Le produit des DMTO est anticipé à hauteur de 39 M€ pour l'année 2024, soit -11 M€ à la suite de la contraction du marché immobilier.
- Un ajustement du produit de la taxe foncière de + 736 K€, suite à la réception des bases définitives communiquées par l'Etat.

- Les dotations et participations :

En matière de dotation, les évolutions résultent :

- Du recalibrage des dotations désormais notifiées, dont la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU passant de 90,94 M€ à 90,018 M€) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP passant de 13,493 M€ à 13,128 M€), soit une diminution de 1,3 M€ et la part forfaitaire de la DGF, en hausse de 88 K€ (passant de 137,06 M€ à 137,148 M€),
- De l'ajustement du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour la partie fonctionnement de -70 K€ (passant de 1 064 688 € à 996 640 €), consécutivement à la notification préfectorale (mais + 308 K€ de FCTVA en investissement, passant de 18,626 K€ à 18,934 K€).

Les subventions reçues sont ajustées à la hausse pour :

- Des régularisations d'anciens versements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit + 3,8 M€, figurant depuis de nombreuses années dans les comptes d'attente du comptable et qui n'avaient pas été identifiées correctement lors de leur versement,
- Les participations de la CAF liées notamment à l'augmentation de la fréquentation des centres municipaux d'animation sur ce millésime, soit +740 K€,
- Le versement d'un solde de subvention de l'État au titre des opérations de vaccination contre la COVID 19, réalisées par le BMPM et le centre de vaccination municipal au cours des années précédentes, pour un montant global cumulé de 584 K€,

- Une première partie d'une subvention relative aux « 100 villes décarbonnées », d'un montant de 300 K€, afin d'atteindre les objectifs climatiques. En effet, la Ville a été retenue, en tant que cheffe de file, pour son projet pilote « Marseille 2030 Objectif climat : a just pact to act now » pour un financement à 100% de la part de l'Union Européenne, soit 600 000 €. En tant que cheffe de file, la Ville perçoit l'intégralité de la subvention et la reverse aux partenaires (Aix Marseille Université, AtmoSud, Marséa, Les entrepreneurs de l'Huveaune, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, etc ...), au prorata du coût de leurs actions, sur la base d'un accord de consortium avec les divers partenaires,
- Les versements de remboursement de congés paternité par la caisse des dépôts et consignations, soit +275 K€,
- Le renforcement du contrat local de solidarité portant sur des actions pour les personnes précaires, soit +150 k€,
- La participation de l'État pour l'organisation du scrutin des législatives, soit +150 K€.

Ces progressions sont atténuées par :

- Des ajustements de participations de partenaires en matière de logement et d'habitat (ADIL, SOLIHA...), soit - 275 K€, en lien avec un changement de gestion,
- La subvention AMI refondation des temps de l'enfant revue à la baisse pour 230 K€, à la suite d'un décalage de calendrier pour une action,
- La compensation au titre des exonérations de taxes foncières, soit -50 K€ (personnes modestes, baux à réhabilitation, QPPV, exonération de longue durée, valeur locative des locaux industriels...),
- La révision du Fonds Social Européen (FSE), soit -41 K€ sur un projet des politiques éducatives, non retenu par l'État.

- **Les produits des services, courants, exceptionnels et atténuations de charges**

Suite à un chantier de fiabilisation des recettes effectuées, les produits des services ont augmenté notamment pour :

- Le solde des conventions transitoires 2023 avec la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) sur diverses compétences, dont l'éclairage public, les espaces verts, la défense extérieure contre les incendies, augmente les recettes de 3,5 M€,
- Un ajout de 1 M€ concernant le produit du recouvrement auprès des propriétaires de frais d'hébergement d'urgence et temporaire dans le cadre du dispositif d'accompagnement renforcé de la Ville auprès des habitants, suite à une amélioration qualitative des émissions de titres auprès des redevables, gage, ensuite, d'une meilleure efficacité du recouvrement par le comptable public,
- L'ajustement relatif au produit des redevances périscolaires de 820 K€ (passant de 1,5 M€ à 2,32 M€), liés à la fréquentation des activités et des dispositifs déployés dans les écoles,
- Des régularisations diverses sur opérations de gestion (annulation de mandats, débits et pénalités, reversements sur factures...) pour 590 K€,
- Une redevance versée par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour 252 K€,
- La régularisation d'anciennes recettes en compte d'attente du comptable public (hors subventions) d'un montant de 250 K€, dans la cadre du chantier de fiabilisation des comptes du comptable public,
- De prestations supplémentaires pour des déblocage d'ascenseurs par les équipes du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille, soit +250 K€,

- Des indemnités contentieuses en faveur de la Ville, à hauteur de 280 K€,
- Des produits des astreintes d'urbanisme, pour +230 K€,
- Des revenus locatifs d'activités commerciales au sein du patrimoine privé de la Ville, soit +210 K€,
- Des régularisations des compensations tarifaires de la restauration scolaire, en lien le calcul de l'effet de seuil et de la révision de prix moins importante que prévue, soit +181 K€,
- Des produits divers notamment dans le cadre de la revue Marseille, pour 139 K€,
- Des redevances d'occupation diverses (domaine public, jardins familiaux, équipements sportifs...), pour 83 K€,
- L'ajustement du produit de la concession de l'escale Borely, soit +75 K€,
- Les recettes des activités des piscines, soit +51 K€,
- Des produits financiers divers pour +13 K€ (dont les intérêts des parts sociales de la CEPAC).

I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

La décision modificative n°1 en matière de dépenses de fonctionnement s'élève à 2,5 M€ au total, dont 14,8 M€ en dépenses réelles et -12,3 M€ en dépenses d'ordre.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Charges à caractère général (011), charges courantes (65), frais financiers (66), exceptionnelles (67) et atténuations de	0,06	-0,81	-0,75
Frais de personnel (012)		18,48	18,48
Subventions (65)	-0,06	-2,85	-2,91
Sous-total	0,00	14,83	14,82
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Virement à la section d'Investissement (023)		-12,32	-12,32
TOTAL DES DÉPENSES			2,50

► Les variations de dépenses résultant d'inscriptions nouvelles

- Les frais de personnel
- 18,48 M€ pour les frais de personnel et notamment pour :
 - des dépenses conjoncturelles liés à la hausse des effectifs non permanents pour les divers événements et festivités de la Ville en 2024, aux indemnités pour l'organisation des législatives, soit 3 M€ et pour la prime JO des personnels municipaux mobilisés (2,5 M€),
 - la poursuite des campagnes de recrutements, y compris de la police municipale et des crèches (5 M€), la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), la prolongation des contrats relatifs à l'éducation aux enfants handicapés en substitution de l'Etat pour 1,2 M€, les compléments relatifs à l'augmentation de la monétisation du Compte Epargne Temps (CET) et de la Prime de Fin d'Année (PFA),
 - enfin, 1,2 M€ pour le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille pour le remboursement de la solde des militaires, la réforme de la prime de haute technicité d'une catégorie de personnel et la prime JO.

- Les charges générales, courantes, exceptionnelles et atténuations de produits

La diminution totale de 0,75 M€ en cumul concernant ces chapitres résulte dans le détail de progressions de certaines charges et d'évolutions à la baisse d'autres postes.

Les principales évolutions à la hausse sont les suivantes :

- Des inscriptions supplémentaires pour 3,08 M€, soit + 2,87 M€, pour les annulations de titres, afin de solder le dispositif conventionnel avec la Métropole (2019-2022) des accessoires de voirie. Par ailleurs, 197 K€ sont prévus pour la régularisation de dégrèvements de DMTO,
- 1,8 M€ pour les frais de gardiennage, à la suite de la revalorisation des indices de marchés au 1er juillet 2024, de la prise en compte de l'augmentation des besoins sur la fin d'année et pour la régularisation de factures anciennes,
- 1,4 M€ en matière de frais généraux, principalement pour les tenues de travail, les frais de nettoyage des locaux, les produits d'entretien, les frais de carburant du BMPM, atténués par une contraction des frais et des prestations d'assistance juridique,
- 1 M€ de prestations supplémentaires pour les festivités de fin d'année,
- 350 K€ pour les réparations sur les équipements scolaires à la suite des intempéries du mois de septembre,
- 250 K€ complémentaires prévus pour l'entretien des nouveaux parcs Bougainville et de la Plaine des loisirs et des sports de la Busserine et le développement de toilettes sèches et du réseau d'arrosage sur d'autres parcs.

Ces hausses sont atténuées par :

- Le recalibrage de frais généraux et de gestion divers, soit -3,3 M€ (ré-imputation en investissement d'une annulation de titre, révision des restitutions sur dégrèvements fiscaux...),
- Un ajustement lié à la prise en compte renforcée du contrôle du stationnement payant, dont les frais sont déduits du produit du forfait post-stationnement reversé à la Métropole, soit -2 M€,
- Des crédits restitués pour 1,3 M€ sur les marchés divers portant sur l'accompagnement des sinistrés du logement (la réduction du volume des prises en charge étant liée à l'efficacité des dispositifs municipaux, les propriétaires assumant désormais davantage leur obligation de relogement),
- La révision des dépenses d'énergie, soit une baisse de 1,1 M€, au regard du bilan des consommations effectives à la baisse, résultat des mesures de sobriété énergétique prises par la Ville, des tarifs en repli et des clauses contractuelles en vigueur,
- Un ajustement de -271 K€ sur le prélèvement de droit commun du FPIC, réajusté sur la base de la notification préfectorale,
- Le recalibrage de crédits divers sur des marchés divers pour -255 K€, concernant l'accompagnement de projets complexes, le conseil et les frais de gestion attenants,
- -50 K€ sont prévus sur le marché des registres et formation ERP (personnes handicapées) et sur la campagne de vaccination du HPV.

- Les subventions

- Une restitution de crédits à hauteur de 2,8 M€ est prévue à la suite de la baisse de la subvention au budget annexe du Stade Vélodrome, consécutivement, en grande partie, à la revalorisation du loyer du club résident (cf. partie budgets annexes),
- Des inscriptions supplémentaires pour 0,77 M€, dont :
 - 254 K€ de subventions pour la prévention de la délinquance, compensés par des recettes de 300 K€ de l'Europe,
 - 200 K€ au CCAS dans le cadre du contrat local de solidarité, afin de renforcer les actions auprès des personnes précaires. Cette dépense est compensée par 150 K€ de subvention de l'État,
 - 7,6 K€ de reversements de fonds du service des objets trouvés au bénéfice du CCAS,
 - Par ailleurs, 63,5 K€ complémentaires sont prévus pour les associations dans le domaine des relations internationales.
- Enfin, dans le cadre de la DSP du SILO, l'indexation du contrat implique 150 K€ supplémentaires.

- Les frais financiers

Une baisse de 1 M€ est prise en compte concernant les intérêts de la dette, la hausse des taux n'étant pas aussi élevée que prévue et les conditions des emprunts souscrits et mobilisés moins dégradées que ce qui était attendu au moment de la préparation du budget 2024.

I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I-3-1) Les recettes d'investissement

La décision modificative n°1 en matière de recettes d'investissement s'élève à -11,7 M€, dont 0,6 M€ de recettes réelles (dont emprunt) et -12,3 M€ de recettes d'ordre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Emprunts (16)	18,00
Travaux pour compte de tiers (45...)	1,88
FCTVA (10)	0,31
Subventions (13)	0,67
Dépôts et cautionnement (16)	0,09
Autres immobilisations financières (27)	-2,35
Produit des Amendes de Police (13)	-18,00
Sous-total	0,60
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	
Virement de la section de fonctionnement (021) et amortissements (040)	-12,32
TOTAL DES RECETTES	-11,72

► Les ajustements de recettes

- Le produit des amendes de police
- Une diminution de recettes est enregistrée à hauteur de 20,3 M€, portée notamment par la perte du produit des amendes de police pour 18 M, suite à la décision unilatérale de l'Etat (décret du 26 Avril 2024), confirmée par le Préfet de Région et des Bouches-du-Rhône dans le courant de l'été. Ainsi, donc, en 2024, la Métropole percevra le montant des amendes de Police.
- Les subventions
- Les subventions d'équipement augmentent de 667 K€ en cumul, notamment pour celles du Département pour les ravalements de façades, de l'ANAH pour des travaux pour compte de tiers liés à l'habitat insalubre et de la CAF pour le groupe scolaire Saint Just Corot.
- Les emprunts
- Un emprunt supplémentaire est à prévoir pour 18 M€. En effet, la disparition, en cours d'exercice 2024, de la recette du produit des amendes de Police du fait de l'Etat, contraint, donc, la Ville à trouver, par le biais de l'emprunt, une ressource d'investissement de substitution.

- Les travaux pour compte de tiers
- Le recouvrement lié à des travaux d'office sur des copropriétés privées dégradées augmente de 250 K€,
- Un complément de 1,96 M€ est positionné pour le solde de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée en 2023 avec la Métropole pour l'éclairage public.
- FCTVA
- Le produit du FCTVA est recalibré de +0,3 M€, passant de 18,626 K€ à 18,934 K€, consécutivement à la notification préfectorale.
- Dépôts et cautionnements

Ces recettes de gestion sont ajustées à hauteur de 93 K€, en lien avec la gestion immobilière du patrimoine de la ville.

I-3-2) Les dépenses d'investissement

La décision modificative n°1 en matière de dépenses d'investissement s'élève à -11,7 M€ au total.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Immobilisations (20,21,23,27) et		-13,48	-13,48
Participation et créances rattachées (26)		2,69	2,69
Travaux pour compte de tiers (454203)		0,32	0,32
Subventions (204)		-1,25	-1,25
Sous-total	0,00	-11,72	-11,72
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
			0,00
TOTAL DES DÉPENSES			-11,72

► Les variations de dépenses résultant d'inscriptions nouvelles

- Les immobilisations

Certaines opérations sont revues et l'actualisation de la programmation se traduit par une diminution de 13,48 M€ du fait de projets différés, de révision des phasages ou encore de réalisations à un coût moindre par rapport au prévisionnel.

Les opérations concernées par des diminutions sont notamment :

- 9,4 M€ sur diverses opérations suite à décalage de calendrier pour la rénovation du théâtre du Gymnase, l'esplanade du monument aux morts d'orient, la maison du e-sport, le SILO, la restauration de la bastide Magalone, la mise en place de la Gestion Technique Centralisée (GTC), etc...
- 806 K€ sur le développement des énergies renouvelables, suite à un décalage du démarrage et des études et travaux pour les relais natures et fermes pédagogiques.

Par ailleurs, les inscriptions supplémentaires portent notamment sur :

- 2,55 M€ pour la fin de contrat d'exploitation du parc Chanot/SAFIM (reprise de parts non amorties de travaux et d'emprunt du concessionnaire, rachats de biens),
 - 2,15 M€ portant sur des opérations diverses, dont le groupe scolaire Saint Louis Gare, les études Palais Carli, le lieu de ressources rue d'Aubagne, la maîtrise d'œuvre du centre social de la Belle de Mai, les travaux de la médiathèque Loubon et la restauration de l'orgue Saint Charles,
 - 1,77 M€ pour le remplacement des chaudières et la modernisation des bâtiments municipaux pour 1,27 M€ et 500 K€ pour la modernisation du Stade des Aygalades,
 - 820 K€ concernent les annulations de titres de travaux d'office envers l'EPF PACA,
 - Une hausse de 150 K€ est intégrée pour la démolition et la mise en sécurité de bâtiments,
 - Des inscriptions supplémentaires sont prévues pour 120 K€ dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville et 162 K€ pour des acquisitions diverses.
- **Les participations et créances rattachées**
- Une restitution des crédits est prévue sur la prise en capital de la SEM énergie à hauteur de 2,68 M€, l'opération étant différée à 2025.

- **Les subventions**

Celles-ci sont ajustées à la baisse principalement pour :

- 740 K€, dont 600 K€ sur une subvention prévue pour l'opérateur de la restauration scolaire (SODEXO) en lien avec les travaux sur les cuisines centrales,
- Les subventions du CPER pour la requalification de Saint-Jérôme et le fond d'innovation pour l'emploi sont ajustés à la baisse pour 225 K€,
- Le solde d'anciens contrats de l'ANRU prévoit une baisse de 81 K€.

II) Les Budgets Annexes

Les inscriptions de crédits concernent cinq budgets annexes.

- **Budget annexe Stade Vélodrome**

- **En section d'exploitation**

Le poste des intérêts moratoires est réduit de 20 K€, c'est la seule modification inscrite dans la présente DM pour les dépenses de cette section.

En recettes, le produit lié au loyer du club résident est révisé à la hausse et progresse de 546 K€ pour s'établir à près de 8,3 M€ (l'inscription du BP avait été effectuée à hauteur de 7,75 M€ par prudence, du fait de la finalisation en cours de la nouvelle convention d'occupation du stade, qui ne s'est finalement conclue qu'en décembre). Ce loyer intègre le solde de la redevance d'occupation pour la saison sportive 2023-2024 (janvier à juillet 2024) ainsi qu'une partie de la redevance de la saison sportive 2024-2025 (août à décembre 2024).

En parallèle, la subvention du budget principal est ajustée à la baisse de 566 K€ pour tenir compte de la révision du loyer et de la baisse appliquée aux intérêts moratoires en dépenses, susmentionnées.

La résultante de ces inscriptions est une évolution de -20 K€ en recettes sur cette section.

➤ **En section d'investissement**

Aucune inscription.

- **Budget annexe des Espaces Événementiels**

➤ **En section**

Le poste des dépenses de sécurité humaine est augmenté de 100 K€, les dépenses d'énergie augmentent de 20 K€. D'autres postes de fonctionnement (dont principalement les frais de nettoyage des locaux, l'entretien des bâtiments et les intérêts moratoires) sont revus à la baisse et génèrent une diminution cumulée de 120 K€.

La résultante de ces inscriptions est une évolution nulle sur cette section.

➤ **En section d'investissement**

Aucune inscription.

- **Budget annexe Opéra-Odéon**

➤ **En section de fonctionnement**

Les frais de personnel diminuent de 385 K€ après révision de l'atterrissage de fin d'exercice 2024 pour la masse salariale de ce budget que s'établira, après cette DM, à 19,3 M€.

Les crédits d'activité (charges générales et courantes) sont complétés de 164 K€, dont 61 K€ pour les consommables et l'énergie, 134 K€ pour les prestations (locations de matériels notamment) et 30 K€ pour les droits d'auteurs.

Par ailleurs, la ligne de remboursement de frais au budget principal est complétée de 100 K€ en prévision des opérations de fin d'exercice. S'agissant des mouvements d'ordre, les dotations aux amortissements sont augmentées de 60 K€.

➤ **En section d'investissement**

En dépenses, un redéploiement de crédits est opéré au sein des immobilisations (chapitres 20, 21 et 23) pour permettre le paiement de marché de décors scéniques (diminution des frais d'études de 100 K€ et augmentation des autres immobilisations de 100 K€).

En recettes, la dotation d'emprunt est diminuée de 60 K€ et pour les mouvements d'ordre, les dotations aux amortissements sont augmentées de 60 K€.

Les mouvements opérés n'ont donc aucun impact sur cette section qui affiche une évolution nulle.

- **Budget annexe des Pompes Funèbres**

➤ **En section d'exploitation**

Les dépenses liées à l'activité du service des pompes funèbres sont révisées pour les acquisitions de caveaux cercueils et matériels funéraires qui sont augmentées de 31 K€. De même, les frais liés à l'énergie et aux assurances sont respectivement ajustés de 12 K€ et 20 K€. Par ailleurs, la ligne de remboursement de frais au budget principal (fluides notamment) est complétée de 40 K€ en prévision des opérations de fin d'exercice. S'agissant des mouvements d'ordre, les dotations aux provisions sont augmentées de 12 K€.

Globalement, cette section enregistre une augmentation cumulée de 116 K€ en dépenses.

S'agissant des recettes, la correction du résultat reporté génère une inscription de 64 K€ pour la reprise de l'excédent reporté. La ligne de remboursement de frais du budget principal est complétée de 107 K€ en prévision des opérations de fin d'exercice (convois sociaux notamment). Enfin, en mouvement d'ordre, l'enregistrement de la variation des stocks se traduit par une inscription de -55 K€.

Globalement, cette section enregistre une augmentation cumulée de 116 K€ en recettes.

➤ **En section d'investissement**

En dépenses, les immobilisations progressent de 55 K€ et en mouvement d'ordre, l'enregistrement de la variation des stocks se traduit par une inscription de -55 K€. Globalement, le volume budgétaire de cette section est, en dépenses, de +129 €.

S'agissant des recettes, la correction du résultat reporté génère une inscription de +129 € pour la reprise du solde d'exécution reporté.

• **Budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai**

➤ **En section de fonctionnement**

Une inscription de 32 K€ permet de compléter le poste des annulations de titres pour des opérations de gestion. Par ailleurs, la ligne de remboursement de frais au budget principal est complétée de 38 K€ en prévision des opérations de fin d'exercice (remboursement d'une franchise d'assurance). D'autres postes de charges générales diverses sont ajustés à la baisse pour un total de 90 K€ (frais de sécurité, maintenance et intérêts moratoires). S'agissant des mouvements d'ordre, les dotations aux amortissements sont augmentées de 20 K€.

La résultante de ces inscriptions est une évolution nulle sur cette section.

➤ **En section d'investissement**

Les dépenses d'immobilisation sont complétées de 20 K€ pour les travaux sur les immeubles du pôle.

En recettes, dans les mouvements d'ordre, les dotations aux amortissements sont augmentées de 20 K€.

La résultante de ces inscriptions est une évolution de 20 K€ en dépenses et recettes sur cette section.

décision modificative n° 1 rapport de présentation **2024**

marseille.fr

